

Département du Nord Arrondissement de Cambrai Commune de Fontaine au Pire

COMPTE-RENDU de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 novembre 2020 – en Mairie, à 19 heures 30 minutes

L'an deux mil vingt, le vingt-six novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jean-Claude GERARD, Maire, Date de la convocation : 19 novembre 2020

Ordre du jour :

- 1) Appel à projet exceptionnel pour la relance de l'économie : Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et projet de rénovation du local périscolaire
- 2) Acquisition de terrains pour la construction de l'école primaire
- 3) Cartes cadeaux pour les élèves de CM2 scolarisés en 2019-2020 à FONTAINE AU PIRE pour leur passage en 6ème au 1er septembre 2020
- 4) Bons d'achats dans le cadre du colis de Noel à offrir aux ainés
- 5) Décisions modificatives

Point nous soumis à délibérations :

• Présentation de la première esquisse du projet de construction de l'école primaire

Présents :

-	Jean-Claude GERARD	Claude GERARD Annette CHRETIEN		Aurore TULLIEZ
	5	At the	Jam	Shouth
	Michel FRANCOIS .	Edith DESPRES	Pascal LERICHE	Virginie QUERSIN PREUX
	1000	ufé berpris	Absent assistant aux débats par appel vidéo sans prendre part aux votes	Absente procuration à Mr FRANCOIS
	Yann BONNAIRE	Elodie CARLIER	Eric GUINET	Gwendoline PETIAUX
	44	a	19 000	All some some some some some some some some
	Françoise DAVOINE	Christopher DUFRESNE	Antoine BALEMBOIS	
	ha Davis	Absent		

Madame Virginie QUERSIN PREUX, conseillère municipale, ayant donné procuration à Monsieur Michel FRANCOIS, adjoint au Maire,

Nombre de conseillers : 15 Calcul du quorum : 8

Nombre de conseillers présents : 12

Secrétaire de Séance : Annette CHRETIEN



1) Appel à projet exceptionnel pour la relance de l'économie : Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et projet de rénovation du local périscolaire

Monsieur le Maire présente l'appel à projet exceptionnel du département en faveur de la relance économique :





Monsieur le Maire présente l'état des lieux du local périscolaire :



Le projet retenu dans ce cadre est donc la rénovation totale et la mise aux normes du local périscolaire :

Ce choix est motivé en raison des contraintes de temps, du plafond des travaux subventionnables, des règles relatives aux marchés publics et du code du travail. En effet, la priorité était initialement la salle des fêtes mais les travaux seront beaucoup plus lourds et nécessitent des études préalables et une maitrise d'œuvre pour coordonner le chantier.

S'agissant du local périscolaire, les objectifs sont les suivants :

- ✓ Mise aux normes sécurité incendie : changement des matériaux (suppression lambris), dégagement des accès aux portes de secours (suppression du SAS), électricité, circulation, bloc secours, etc ...
- ✓ Mise aux normes accessibilité : Sanitaires, ouvrants, marches, éclairage, etc...
- ✓ Isolation thermique, phonique et économies d'énergies : Remplacement des radiateurs, isolation du plafond, des murs, pose de volets, porte d'entrée, éclairage avec détecteur de présence, etc ...
- ✓ Création d'espaces de rangements intégrés pour le matériel pédagogique
- ✓ Mise aux normes sanitaires: séparation et augmentation du nombre de points d'eau en fonction de leurs destinations: ménage, sanitaires, hygiène, et activités pédagogiques, suppression de la « bourre » sur les murs et pose de rails avec placo, remplacement et optimisation du réseau de chauffage (tuyaux et radiateurs), etc...
- ✓ Amélioration des circulations et optimisation des espaces : entrée et sanitaires
- ✓ Rénovation globale du local avec remise en peinture, renouvellement du sol dans l'entrée et dans les sanitaires, remplacement des lumières par du LED, etc.

Monsieur le maire informe avoir sollicité l'entreprise DE GRAEF pour réaliser une étude et un devis en urgence. L'entreprise coordonnerait l'ensemble de l'opération pour respecter les différentes règlementations en pareille matière



et pourrait recourir à la sous-traitance avec des entreprises locales notamment pour l'électricité, le chauffage, les sanitaires et les volets roulants.

Monsieur le Maire présente le devis très détaillé de l'entreprise DE GRAEF et précise qu'une mise au point pourra être réalisée ultérieurement.





La synthèse du devis :

	SYNTHESE DEVIS PROJET TRAVAUX PERISCOLAIRE 2021							
Réference	Désignation	υ	Q	PU	Montant HT			
1	Etude et plans	1 226,55 €						
2	PLATRERIE		10 234,70 €					
3	TRAVAUX DIVERS	2 324,04 €						
4	REVETEMENT DE SOL	1 282,53 €						
5	MENUISERIES EXTERIEURES	3 128,48 €						
6	VOLETS ROULANTS	8 392,58 €						
7	PEINTURES				6 609,85			
8	AMENAGEMENT RANGEMENTS	6 346,32						
9	HABILLAGE MURAUX SOUBASSEMENT	5 712,01 €						
10	ELECTRICITE	2 881,35 €						
11	CHAUFFAGE	8 574,89 €						
12	SANITAIRES	7 740,69 €						
				нт	64 453,99 €			
				ттс	77 344,79 €			



Monsieur le maire présente le plan de financement qui pourrait être retenu :

PLAN DE FINANCEMENT						
	Montant ht					
DEPARTEMENT DU NORD : subvention ADVB RELANCE taux à 50 %	32 227,00 €					
Auto financement de la Commune (50 %)	32 227,00 €					
TOTAL PROJET	64 454,00 €					

Monsieur le Maire informe que le budget communal 2021 sera soumis au vote en décembre 2020, très certainement le 17 sous réserve de la date définitive du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide et adopte le projet de rénovation du local périscolaire susvisé
- Sollicite la subvention ADVB RELANCE à hauteur de 50% pour la rénovation du local périscolaire et pour un montant de travaux estimé à hauteur de 64 454 € HT
- Dit que le chantier devra démarrer au plus tard le 31 mars 2021 et se terminer avant le 30 septembre 2021
- Autorise la signature de tous documents afférents au projet
- Dit que les crédits seront inscrits au budget communal 2021

2) Acquisition de terrains pour la construction de l'école primaire

Monsieur le Maire informe que le prix a été négocié à hauteur de 12.50 € le m2 pour une surface estimée à hauteur de 1000 m2 pour la plus grande parcelle et 115 m2 pour le triangle d'ouverture sur le verger communal.

La succession BONNEVILLE représentée par Mr Jean-François FAREZ ainsi que Monsieur et Madame MASSET ont fait part de leur accord.

Il est convenu que la commune prenne en charge les frais de géomètre et le cabinet Caron-Briffaut a été saisi pour réaliser le relevé topographique et les **projets** de division.

Le notaire de la succession est l'étude de Me PARENT à Walincourt. L'acheteur du corps de ferme serait Clément RENARD.

A défaut d'avoir les projets de plan de division et sans connaître à ce jour l'organisation retenue pour les actes authentiques, dit n'y avoir lieu à délibérer à nouveau en l'état ...



3) Cartes cadeaux pour les élèves de CM2 scolarisés en 2019-2020 à FONTAINE AU PIRE pour leur passage en 6ème au 1er septembre 2020

Madame TULLIEZ, adjointe au Maire en charge des écoles présente le principe :

- ✓ Carte cadeaux décathlon à hauteur de 30 € pour les élèves de CM2 scolarisés en 2019-2020 à FONTAINE AU PIRE pour leur passage en 6ème au 1er septembre 2020
- ✓ Nombre : 18 élèves
- ✓ Modalités : Remise à domicile fin décembre 2020 par les élus compte tenu des conditions sanitaires

Madame TULLIEZ soumet le devis à l'assemblée :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le principe d'offrir une carte cadeau à hauteur de 30 € chez Décathlon pour les 18 élèves de CM2 scolarisés en 2019-2020 à FONTAINE AU PIRE pour leur passage en 6ème au 1er septembre 2020.
- Valide le devis susvisé et dit que les crédits sont inscrits au budget

4) Bons d'achats dans le cadre du colis de Noel à offrir aux ainés

Madame CHRETIEN, 1ère adjointe au Maire présente le principe :

Compte tenu de l'annulation du repas de fin d'année et de la nécessité de soutenir le commerce local, il est proposé à l'assemblée d'ajouter des bons d'achats dans le cadre du colis offerts aux ainés.

Madame CHRETIEN rappelle que le colis des ainés est à destination des fontenois de plus de 60 ans ayant versé leur cotisation 2020 de 5€ à l'association « Le club des ainés de Fontaine Au Pire »

Pour 2020, 213 colis seront distribués le 22 décembre 2020 en salle des fêtes à partir de 14h00 (les modalités précises restant à définir pour respecter les règles sanitaires en vigueur)

Il est donc proposé d'ajouter un bon d'achat d'une valeur de trois euros par colis, soit 213 bons d'achat de 3 € à faire valoir dans le seul commerce alimentaire de la commune, à savoir la boulangerie FAGOT.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

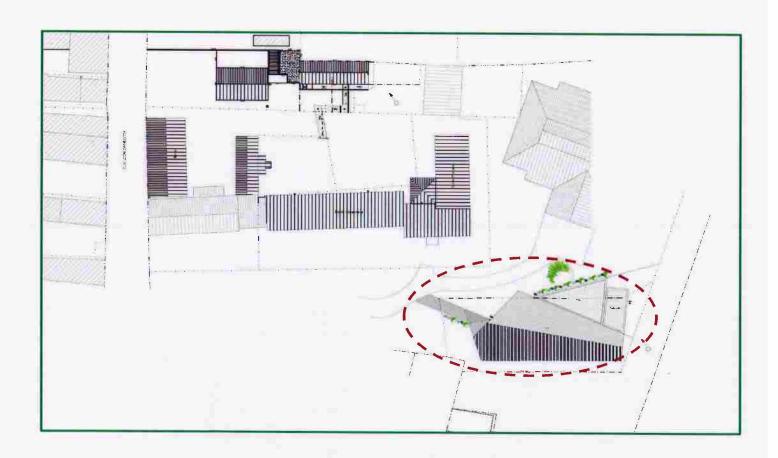
- ✓ Dit que 213 bons d'achat de 3 € seront édités et joints au colis des ainés
- ✓ Dit que les bons d'achat seront imprimés et numérotés par la commune et que leur durée de validité est limitée de leur date d'émission jusqu'au 15 janvier 2021
- ✓ Dit que les bons d'achats pourront être utilisés à la boulangerie FAGOT de Fontaine Au pire
- ✓ Dit que la boulangerie remettra une facture avec les bons d'achats reçus correspondant à l'issue de l'opération, à savoir le 16 janvier 2021.

5) Décisions modificatives

A défaut d'avoir les projets de plan de division des parcelles prévue pour le projet de l'école primaire et sans connaître à ce jour l'organisation retenue pour les actes authentiques, dit n'y avoir lieu à délibérer à nouveau en l'état ...

Point nous soumis à délibérations :

• Présentation de la première esquisse du projet de construction de l'école primaire



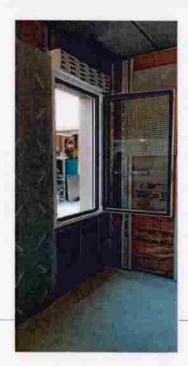




Monsieur le Maire **précise** qu'il s'agit de la première esquisse présentée qui est déjà en cours de modification. Monsieur le Maire présente ensuite les photos du restaurant scolaire prises le jour même :













Monsieur le Maire rappelle pour terminer l'opération de plantation des 1772 arbres et arbustes autour de la parcelle ZC4 et dans le boisement.





Monsieur le Maire indique que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu à la mi-décembre pour statuer notamment sur le budget 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance

Annette CHRETIEN

Le Maire,

Jean-Claude GERARD